

République française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département des

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pyrénées Atlantiques

Nombre de membres

COMMUNE DE HAUX

En exercice : 07

Présents : 07

Date convocation

04/12/2020

Date affichage

04/12/2020

Séance du 11 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRICART Pierre, Maire.

Présents : Mesdames BONNEAU Aurélie, ETCHEBEST Catherine, LABORDE CARAMINOT Béatrice, THORIGNY Bernadette

Messieurs BIDART Raymond, CARRICART Pierre, PICOT Jean

Madame LABORDE CARAMINOT Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération (n° 9) : Proposition de motion : protégeons les forêts des Pyrénées ; pour une approche respectueuse de la nature, non à la scierie industrielle Florian à Lannemezan

Le Groupe italien Florian envisage la création d'un projet de scierie industrielle de grande taille à Lannemezan. L'objectif serait de débiter 50 000 m³ de hêtre chaque année pendant 15 ans, soit un prélèvement de 540 000 m³ dans les hêtraies des forêts pyrénéennes (l'équivalent en surface de 2 200 terrains de rugby).

Aujourd'hui, des associations de sauvegarde de la nature, des élus se mobilisent contre ce projet surdimensionné, craignant les conséquences d'une telle activité sur les ressources forestières. La filière bois est un pilier important de l'économie pyrénéenne. Cependant, la transformation du bois doit se faire dans le respect des équilibres permettant la préservation et le renouvellement des hêtraies. Or l'ampleur du projet Florian ne respecte pas ces équilibres : d'après les informations obtenues, l'industriel chercherait en priorité à couper les arbres de gros diamètre. Or le respect des forêts exige de prélever de façon équilibrée, gros, moyen et petit bois.

D'autres collectivités se sont opposées au projet, soit sous forme de délibérations, soit sous forme de motions.

- **Considérant** le manque de concertation constaté avec les Communes Forestières du Massif des Pyrénées ou avec les filières des métiers de la forêt ;

- **Considérant** la ressource existante qui est largement insuffisante pour remplir les exigences du groupe Florian ;

- **Considérant** que, à ce jour, les scieries de la chaîne des Pyrénées représentent environ 250 emplois directs et pas moins de 150 emplois indirects, cela pour une transformation de près de 50 000 m³ de chêne, de 15 000 m³ de hêtre et plus de 100 000 m³ de sapin (cela signifie qu'un tissu économique autour de la filière bois est déjà présent et bien en place sur le massif pyrénéen) ;

- **Considérant** que le transport du bois produit par Florian aurait également un impact néfaste sur l'environnement puisqu'il entrainerait la mise en circulation de 10 000 camions grumiers supplémentaires sur les routes de la vallée ;

- **Considérant** les avis défavorables émis par les naturalistes, forestiers, environnementalistes quant aux volumes qui seraient prélevés et qui auraient pour conséquence des ruptures écologiques préjudiciables à la biodiversité ;

Compte-tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPORTER** son soutien aux collectivités et associations qui s'opposent au projet d'installation d'une scierie industrielle à Lannemezan.

Motion adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pierre CARRICART



REÇU

le 08 JAN 2009

SOUS-PRÉFECTURE